



# PROFESSION GÉOMÈTRE-EXPERT

## GÉOMÈTRE-EXPERT : UNE PROFESSION, DES MÉTIERS.

**Les géomètres-experts sont des professionnels libéraux qui disposent d'un monopole conféré par la loi pour dresser les plans et les documents topographiques qui délimitent les propriétés foncières et les droits qui leurs sont attachés (milieu bâti ou non).** Ils sont ainsi les seuls habilités à « dire la propriété ». À ce titre, ils jouent un rôle de premier plan dans la définition des biens fonciers et le respect de la propriété, droit fondamental inscrit dans les textes constitutionnels français et européens. En plus des activités réservées par la loi, ils assurent des missions de conseil et d'accompagnement pour une large clientèle : particuliers, professionnels, collectivités locales, entreprises de BTP, aménageurs...

**Par leurs différentes activités, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement des territoires,** les géomètres-experts sont au cœur des problématiques liées au développement durable et ont intégré dès 2010 cette approche dans leurs règles de l'art.



## LA MAÎTRISE DE LA TECHNIQUE ET DU DROIT

Avec une formation de haut niveau complétée annuellement par une formation continue, les géomètres-experts sont à la fois des experts de la mesure (tachéomètre, GPS, scanner 3D, drones, etc.) et des praticiens du droit. Leur quotidien est réparti entre présence sur le terrain et gestion des dossiers au bureau. Leurs compétences leur permettent de conseiller leurs clients, valoriser et garantir la propriété, ce qui inclut :

- **Garantie des limites** et droits attachés à la propriété :
  - Bornage et divisions de terrains
  - Études de servitudes et mitoyenneté
  - Définition de lots de copropriété dans un immeuble
- **Implantation et contrôle d'ouvrages** (ponts, bâtiments, etc.)
- **Topographie** : relevés topographiques et levés de bâtiments
- **Urbanisme** : planification, conception, aménagement et revalorisation de quartiers
- **Ingénierie** : conception et réalisation de travaux de voirie et réseaux divers
- **Aménagement foncier agricole et forestier**
- **Immobilier** : copropriété, estimation, gestion/syndic, transactions, diagnostics.

Selon leur sensibilité et leur pratique, les géomètres-experts peuvent se spécialiser dans une ou plusieurs activités et être experts de justice.

## DU TERRAIN AU BUREAU

Un cabinet de géomètre-expert est souvent une PME qui regroupe une pluralité de métiers : géomètre, dessinateur-projeteur, urbaniste, paysagiste, spécialiste VRD, concepteur BIM, gestionnaire d'immeuble, opérateur de terrain, sans oublier les fonctions administratives et de support (selon la taille du cabinet). L'activité d'un cabinet et les missions qui y sont proposées dépendent beaucoup de sa taille et de son environnement.

Ces métiers impliquent de collaborer avec une grande diversité d'interlocuteurs (clients particuliers, élus locaux, professionnels du BTP...) et d'avoir une sensibilité marquée pour les relations humaines.

Très présents sur le terrain, les géomètres-experts ont aussi une activité de conseil et de management d'équipe.

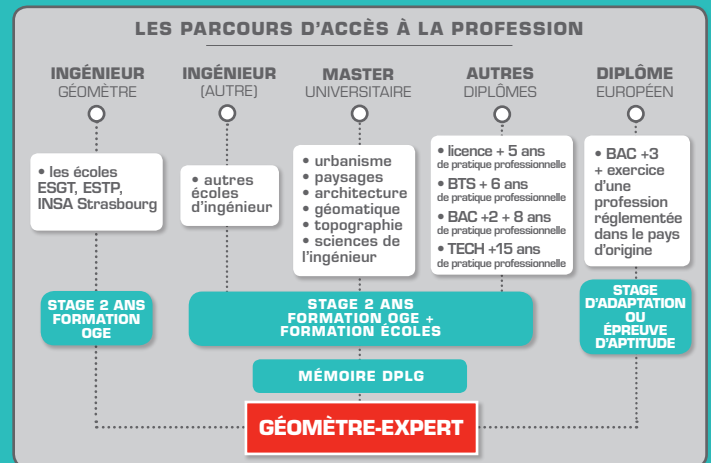
Certains cabinets réalisent des missions internationales.

**La variété des missions, la dimension entrepreneuriale marquée et l'exercice d'une profession en toute indépendance et dans le respect de la déontologie font des géomètres-experts des entrepreneurs libéraux.**

## PLUSIEURS FAÇONS DE TROUVER SA VOIE

Il est possible de devenir géomètre-expert en empruntant plusieurs voies, selon les sensibilités, le cursus de formation, les expériences et parcours de chacun. En commun pour tous les candidats : un stage d'exercice professionnel de deux ans qui ouvre l'accès à la prestation de serment et l'inscription à l'Ordre des géomètres-experts.

Une fois inscrit à l'Ordre, on peut exercer seul, en société, comme collaborateur libéral et aussi, depuis 2013, avec le statut de géomètre-expert salarié.



## UNE PROFESSION ORGANISÉE EN ORDRE

La profession est, au même titre que toutes les professions qui disposent d'un monopole, réglementée par un ordre professionnel (depuis 1946). L'Ordre des géomètres-experts est une instance de management stratégique, encadre l'exercice professionnel et représente la profession auprès des pouvoirs publics. C'est également une instance disciplinaire. L'Ordre joue aussi un rôle de promotion de la profession et participe à mieux faire connaître les géomètres-experts et leur panel de compétences. La formation continue des géomètres-experts représente un champ majeur de son activité.

Chaque professionnel, lors de son inscription, prête serment et prononce son engagement :

« *Je jure sur l'honneur d'exercer la profession de géomètre-expert avec conscience et probité, de garder le secret professionnel, de manifester une attitude loyale et correcte vis-à-vis de mes confrères et de respecter les textes régissant la profession* ».

### En chiffres

- 2000 géomètres-experts exercent en France
- 43 ans d'âge moyen, en rajeunissement régulier
- Une branche de 12 000 emplois
- 900 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel
- 1 nouveau géomètre-expert sur 4 est une femme
- 9 salariés par cabinet en moyenne
- Plus de 1200 cabinets en activité

